



**COMPTE RENDU DE
LA REUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 8 OCTOBRE 2015**

Mairie de RIVOLET

69640

Présents: Pierre-Yves BURLLOT, Béatrice BOUGAIN, Gilles AUTHIER, Christian BENOIT, Baptiste CHASSET, Emmanuel FELLOT, Nadine BIARD, Laure D'HARCOURT, Stéphanie DUBOST-SANDRIN, Michel MARGAND, Raymonde MUTABAZI, Charles-Alexandre ORTONNE, Annick THOMASSET
Céline THOMAS

Excusées : Sylviane AULAS a donné pouvoir à Gilles AUTHIER
Corinne AUCAGNE a donné pouvoir à Béatrice BOUGAIN

Secrétaire de séance: Annick THOMASSET

Monsieur le Maire remercie les participants de leur présence et ouvre la séance. Il propose de modifier l'ordre du jour de la façon suivante :

- Rajout du Point 2. Délibération – Retrait de huit communes de la métropole de Lyon du SYDER

Le compte rendu du Conseil Municipal du 3 septembre 2015 n'apportant pas de remarque particulière est approuvé à l'unanimité.

1- DELIBERATION – DEMANDE DE SUBVENTION DANS LE CADRE DU C.D.D.R.A.

Monsieur le maire informe les conseillers de la constitution du dossier de demande de subvention dans le cadre du « Contrat de Développement Durable Rhône-Alpes » pour la restructuration de la salle des fêtes. Cet appel à projet doit intégrer des critères de réhabilitation énergétique de bâtiments structurant sur le territoire.

L'installation d'une pompe à chaleur géothermique rentre ainsi dans un projet développement durable. De plus, l'optimisation de l'occupation de la salle des fêtes par différentes associations de la commune et du territoire correspond à un projet structurant.

Le montant de la subvention équivaut à 30% de la somme concernant le chauffage et l'isolation thermique (soit un montant global de 73 000 €).

Après délibération, le Conseil municipal donne son accord à l'unanimité pour la demande de subvention à la Région Rhône-Alpes.

2- DELIBERATION – RETRAIT DE HUIT COMMUNES DE LA METROPOLE DE LYON DU SYDER

Suite à la création de la métropole de Lyon et en vue d'une nouvelle configuration territoriale locale, Monsieur le maire fait part aux conseillers de la demande de retrait du SYDER des communes de Corbas, Jonage, Lissieu, Marcy l'Etoile, Meyzieu, Mions, Quincieux et potentiellement Solaize.

En effet, ce retrait est notamment subordonné à l'accord des conseils municipaux des communes membres du SYDER.

Monsieur le maire précise également que les conditions matérielles et financières de ce retrait seraient réglées selon les termes de l'article L.5211-25-1 du code général des collectivités territoriales. Le retrait de ces huit communes n'aurait ainsi pas d'impact financier sur les autres communes adhérentes, l'encours de la dette de chaque commune sortante lui étant restitué.

Après délibération, le Conseil municipal donne son accord à l'unanimité pour le retrait des communes de Corbas, Jonage, Lissieu, Marcy l'Etoile, Meyzieu, Mions, Quincieux et potentiellement Solaize du SYDER

3- INFORMATIONS DIVERSES :

3-1 Travaux de la salle des fêtes :

Les travaux de désamiantage débuteront le 26 octobre et s'achèveront au plus tard le 10 novembre.

Concernant les travaux d'extension, les offres ont été reçues et analysées. Sur les 9 lots, 7 ont été attribuées. Pour les lots « Menuiseries » et « Plâtrerie-Peinture », une nouvelle offre a été demandée sous huit jours. Le résultat de cette consultation va conduire à un coût de travaux proche de 380 000 € HT soit environ 10% en dessous de l'estimation faite par l'architecte. Ceci conduit à un montant HT y compris maîtrise d'œuvre à environ 480 000 €.

Le planning des travaux est inchangé avec un début le 16 novembre pour une fin au 30 avril 2016.

3-2 – Auberge :

En accord avec Monsieur le maire, le gérant de l'auberge laisse le fond de commerce au 1^{er} novembre et prévoit un déménagement le 15 novembre.

La commission « auberge » a commencé le recrutement. Des rendez-vous sont déjà fixés.

3.3 – Voirie

Les travaux prévus au lieudit « la Fouillouse » et sur la route des Plats ont été réalisés (tranche ferme). Les travaux d'enrobage au lieudit « Plagne » ne seront sans doute pas effectués (tranche optionnelle).

La commission « Voirie » estime que l'état des chemins communaux ne nécessite pas d'engager prochainement des travaux

3.4 – Agenda 21

Le comité de pilotage Agenda 21 va proposer sa candidature à la labellisation en cette fin d'année 2015 pour le programme 2 de « Notre village ». Les différentes actions qui constitueront le dossier seront présentées pour délibération lors du prochain conseil municipal du 5 novembre.

Madame Annick THOMASSET, responsable de la commission développement durable, a rencontré Madame SARRAZIN, responsable déplacements sur la communauté d'agglomération pour soulever différents problèmes concernant les lignes de cars et les transports à la demande.

3.5 – Suivi de la situation financière de la commune

La situation financière de la commune au 1^{er} octobre 2015 est la suivante :

- 66,36 % des dépenses de fonctionnement réalisées
- 27,68 % des dépenses d'investissement réalisées
- 64,62 % des recettes de fonctionnement réalisées
- 32,67 % des recettes d'investissement réalisées

La trésorerie est positive avec 117 531.69 €.

3.6 – Rapport relatif aux mutualisations de services – CAVBS-communes membres :

Ce rapport comporte un schéma de mutualisation à mettre en œuvre au sein de l'ensemble des communes de la CAVBS.

Ce schéma identifie des domaines pouvant donner lieu à une mutualisation de services qui seront repris dans 13 fiches actions. Préalablement à son adoption, le Conseil municipal devra donner son avis sur ce schéma avant le 15 décembre 2015.

3.7 – Agrandissement de la communauté d'agglomération :

Monsieur le maire fait lecture de la lettre de Monsieur FAURITE, Président de la C.A.V.B.S., qui fait état du refus de l'ensemble des maires concernant la proposition du Préfet de regrouper la C.A.V.S.B. avec la communauté de communes de l'Ouest Rhodanien et la Communauté de communes Beaujolais Pierres Dorées.

Dans cette lettre, la C.A.V.B.S. demande également à Monsieur le Préfet que Villefranche-sur-Saône soit le siège du nouveau département du Rhône.

Le Conseil municipal de chaque commune devra délibérer concernant la proposition du Préfet.

3-8 – Accueil des réfugiés :

Monsieur le Maire informe les conseillers de la réception en mairie de plusieurs lettres d'associations ou collectifs qui interpellent la municipalité sur son engagement vis-à-vis de l'accueil des réfugiés. La mairie propose qu'une association travaille à un projet dans ce sens. La mairie apportera un soutien selon les modalités de ce projet.

6 – QUESTIONS DIVERSES

Pas de question particulière

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22H50